



N° 2025.050
**Objet : autorisation
d'occupation du
domaine public
(Bistrot d'Ewen)**

**Morcenx-la-Nouvelle,
le 26 mai 2025**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de MORCENX-LA-NOUVELLE.

- Vu les articles L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
- Considérant la demande formulée d'Au bistrot d'Ewen d'occuper le domaine public afin d'installer une terrasse sur la place Aristide Briand à compter du 01 Juin 2025 à MORCENX LA NOUVELLE, et de mettre à disposition des clients divers jeux et fond musical

A R R E T E

Art. 1 : Le Bistrot d'Ewen, demeurant 12 place A. Briand à MORCENX LA NOUVELLE est autorisé à occuper le domaine public sur la Place Aristide Briand, en face du Kiosque, à partir du Dimanche 01 juin 2025, pour une installation de terrasse, toute la semaine (**sauf jour de marché à savoir le Mercredi Matin**) et de mettre à disposition des clients divers jeux et fond musical, toujours sur la Place A. Briand.

Art. 2 : Les panneaux appropriés, ainsi que des barrières seront mis en place par les services techniques de la commune.

Art 3 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Messieurs les Gardes Champêtres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Paul CARRERE





Copies : Au bistrot d'Ewen, Gendarmerie
Services techniques
Chrono, PR

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.